

ASSEMBLÉE NATIONALE

PLF POUR 2015 - (N° 2234)

Commission	
Gouvernement	

SOUS-AMENDEMENT

N ° II-343

à l'amendement n° 221 de M. Durand

ARTICLE 55**Mission « Enseignement scolaire »**

Amendement irrecevable au titre de l'article 40 de la constitution.